

Décision

Générale

colonial

Décision n° 906 du 29 septembre 1951

n° 906

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Pau (Basses-Pyrénées) est accordé à M. Roche (Albert), substitut du Procureur général, près la Cour d'appel de Tananarive, qui a accompli le 27 septembre 1951 un séjour de deux ans à la Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Nice et une réquisition par voie ferrée Nice-Pau seront délivrées à l'intéressé, qui appartient au groupe I.